

Département du VAR  
Commune de **Vins-sur-Caramy**

---

**Demande d'autorisation de  
défrichage liée au projet de centrale  
photovoltaïque au  
sol aux lieux-dits "Sigmores", "les  
Plaines" et "la Plaines des Cades" sur la  
commune de  
*Vins-sur-Caramy***

4 octobre au 4 novembre 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

JEAN-CLAUDE MELIS – Ingénieur Ecole Centrale de Paris  
Retraité – Commissaire Enquêteur

# SOMMAIRE

## 0- PREAMBULE

- 0-1 Présentation du rapport
- 0-2 Diffusion du rapport

## 1- PHASE PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE

- 1-1 Désignation du Commissaire Enquêteur
- 1-2 Organisation de l'enquête Publique
- 1-3 Arrêté-publicité
- 1-4 Constitution du dossier d'enquête publique

## 2- OBJET ET CONDITIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- 2-1 Objet de l'enquête
- 2-2 Conditions de l'enquête
- 2-3 L'avis des Personnes Publiques Associées

## 3- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 3-1 Visite préliminaire à Vins le 30/09/2021
- 3-2 Ouverture de l'Enquête le 4/10/2021 à 14H et permanence jusqu'à 17H
- 3-3 Permanence du 13/10/2021 de 14H à 17H
- 3-4 Permanence du 20/10/2021 de 14H à 17H
- 3-5 Permanence du 4/11/2021 de 14H à 17H et clôture de l'enquête à 17H

## 4- SYNTHESE DES DEMANDES ET SUGGESTIONS DU PUBLIC

## 5- CONCLUSION SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

## 0 - **PREAMBULE**

### 0-1 **Présentation du rapport**

Cette enquête publique est relative à la demande d'autorisation de défrichement liée au projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits "Sigmone", "les Plaines" et "la Plaines des Cades" sur la commune de Vins-sur-Caramy ;.

Le présent rapport a été établi selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral N°2021/23 en date du 6/9/2021 diligentant l'enquête.

Les conclusions motivées du commissaire-enquêteur font l'objet d'un document séparé.

### 0-2 **Diffusion du rapport**

Conformément à l'arrêté préfectoral diligentant l'enquête, le présent rapport, le registre papier, ainsi que les conclusions motivées seront transmis par le commissaire-enquêteur à M. le Préfet du Var qui en fera copie au responsable du projet. De plus, copie de ces documents sera envoyée à Mme la Présidente du TA de Toulon. Le dossier d'enquête publique paraphé par le CE sera tenu à la disposition du public en mairie de Vins pour une durée d'un an à compter de la fin de cette enquête.

Une copie du rapport et de l'avis du CE (commissaire enquêteur) sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Vins-sur-Caramy et sur le site de la DDTM ([var.gouv.fr](http://var.gouv.fr)).

## 1 - **PHASE PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

### 1-1 **Désignation du Commissaire-Enquêteur**

Le Commissaire-Enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Toulon par décision E21000045/83 du 29/07/2021.

### 1-2 **Organisation de l'enquête**

Les dates suivantes ont été fixées:

+ Ouverture de l'enquête le lundi 4 octobre 2021 à 14H, suivie d'une permanence du commissaire-enquêteur jusqu'à 17H.

+ Permanences du commissaire-enquêteur en mairie les mercredi 13 octobre, mercredi 20 octobre de 14H à 17H.

+ Permanence du commissaire-enquêteur le jeudi 4 novembre 2021 à 14H suivie de la clôture de l'enquête à 17H.

### 1-3 **Arrêté-Publicité**

L'arrêté préfectoral N° 2021/23 est signé le 6 septembre 2021. L'avis d'enquête publique est affiché à la porte de la mairie de Vins, à différents endroits sur le site prévu et sur le site internet de la préfecture ([Var.gouv.fr](http://Var.gouv.fr)). De plus, l'avis d'ouverture

d'enquête publique a fait l'objet de publications dans les journaux « Var Matin » et « La Marseillaise » du 19 septembre 2021 et du 12 octobre 2021 (la copie des articles de presse est incluse dans le dossier d'enquête publique). Ils sont présentés en annexe 1.

#### **1-4 Constitution du dossier d'enquête publique**

- Le dossier est déposé en Mairie à destination du Public, il contient :
- Le registre d'enquête publique

##### **A- Pièces administratives**

- + L'accusé de réception par DDTM du dossier complet (9/9/2020)
- + La demande par DDTM de désignation d'un Commissaire Enquêteur (CE) avec une brève note de présentation du projet (26/11/2020)
- + La réponse du TA désignant M. Jean-Claude Melis comme CE.
- + L'arrêté préfectoral DDTM/SAGJ 2021/23
- + L'avis d'ouverture d'Enquête Publique (EP), les publicités dans les journaux (19/09/21 et 12/10/21) et le PV d'affichage

##### **B- Dossier EDF/RE (12/2020)**

- + Les pièces administratives afférentes à la demande de défrichement (la demande CERFA, le mandat des propriétaires, l'habilitation des signataires, des actes notariés,...)
- + Un résumé non technique
- + L'étude d'impact, élément le plus important du dossier, incluant le volet paysager et patrimonial.

##### **C- Avis PPA**

- 1- *Syndicat Mixte Provence Verte Verdon*: réunion le 12/10/2020
  - Ce projet rentre dans les 140,5 ha prévus par le SCOT
  - Demande de protéger la petite oliveraie au sud-ouest du site
  - Emet un avis défavorable relatif à une petite superficie de la zone d'étude considérée comme zone agricole (j'y reviendrai dans mon document « avis motivé »)
  - Souhaits de prioriser les projets sur les terrains publics et de permettre une participation citoyenne.
- 2- *La Fédération des Chasseurs du Var* estime que ce projet est exemplaire et adhère pleinement à celui-ci
- 3- *La Région PACA* : demande d'avis le 26/4/21 sans réponse à ce jour
- 4- *Agglo Provence Verte* : avis favorable avec quelques réserves mineures. J'y reviendrai dans mon document « Avis Motivé »
- 5- *MRAE* (5 mai 2021).

La MRAE émet les 13 recommandations suivantes :

**R1+** La MRAe recommande de clarifier les options de raccordement électrique compte tenu des contradictions du dossier, de l'évolution du projet et des capacités résiduelles d'accueil des postes sources, et de revoir le périmètre du projet en intégrant les travaux liés au raccordement.

**R2+** La MRAe recommande de présenter le résumé non technique dans un document distinct du rapport de présentation et de compléter son illustration par des cartes relatives aux enjeux et impacts environnementaux.

**R3+** La MRAe recommande de reprendre l'analyse de la compatibilité du PLU avec le SCoT, notamment en termes de paysage et de continuité écologique, et de justifier la cohérence du déclassement de la zone Nco avec le PADD.

**R4+** La MRAe recommande de détailler la description du projet en phase chantier pour une meilleure information du public.

**R5+** La MRAe recommande de justifier le choix du site par la comparaison de solutions alternatives en fonction de leurs incidences sur l'environnement et d'approfondir l'analyse de la compatibilité du choix d'implantation au regard des orientations régionales, intercommunales et communales.

**R6+** La MRAe recommande d'approfondir l'étude des effets cumulatifs du projet avec d'autres projets en cours ou réalisés, notamment sur la thématique du paysage et des continuités écologiques.

**R7+** La MRAe recommande d'étudier les effets cumulés du projet avec celui porté par Boralex sur le site contigu de Mazagran.

**R8+** La MRAe recommande de revoir la qualification des enjeux liés aux espèces, dont certaines sont protégées, notamment en s'appuyant sur une meilleure définition de leurs habitats, en particulier pour les chiroptères, les oiseaux, les insectes, le Pélodyte ponctué et la Tortue d'Hermann.

**R9+** La MRAe recommande de réévaluer les impacts bruts et résiduels du projet sur le milieu naturel et les continuités écologiques, sur la base des compléments à apporter à l'état initial.

**R10+** La MRAe recommande d'étayer l'évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 du Val d'Argens, en particulier pour les espèces à forte capacité de déplacement telles que les chiroptères qui ont motivé la désignation de ce site.

**R11+** La MRAe recommande de justifier que les mesures prévues pour réduire les incidences feux de forêt sont suffisantes pour que le projet n'aggrave pas le risque incendie.

**R12+** La MRAe recommande de montrer comment les enjeux paysagers ont été pris en compte dans la conception du projet et de compléter le volet paysager sur l'analyse des points de vue notamment éloignés sur le projet.

**R13+** La MRAe recommande de préciser les modalités de calcul du bilan carbone global de la centrale photovoltaïque projetée.  
EDF/RE rédige une réponse en juillet 2021 que je commenterai dans mon document « Avis motivé »

6- DDTM suite au PV de reconnaissance des bois (4 juin 2021)

La DDTM émet 10 remarques liées aux espèces protégées et au risque incendie.

#### **REM1**

La DDTM83 indique dans la partie constat du procès-verbal que :

« L'emprise du projet se situe dans :

- Un réservoir de biodiversité à remettre en bon état dans le SRCE ;
- Un corridor écologique de la trame verte du SCoT qui fixe pour objectif de limiter les impacts sur celui-ci ;
- Un réservoir de biodiversité constitué d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés à valoriser et à préserver dans la trame verte du PLU et en limite (au sud) du vallon de Signoret identifié comme un réservoir de biodiversité à préserver par la trame bleue du PLU. »

#### **REM2**

« Pour les chiroptères :

L'activité de chasse est de manière surprenante assez limitée malgré la présence de nombreuses pistes, lisières et fonds de vallons pouvant servir de corridors et d'un milieu naturel vaste et globalement peu perturbé (absence de pollutions sonores et lumineuses).

Pour justifier cette faible activité de chasse, l'explication fournie selon laquelle les habitats forestiers sont relativement jeunes est en contradiction avec l'étude des peuplements forestiers faisant ressortir des peuplements boisés âgés en grande majorité de 60 ans et plus.

A ce titre, hormis quelques espèces comme la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle commune, il serait nécessaire de mieux comprendre les raisons pour lesquelles l'activité de chasse sur l'aire d'étude n'est pas plus importante, en particulier pour les Rhinolophes dont la présence est avérée dans la grotte des Résistants et dans un aven en limite Nord du futur parc n°5 de l'autre côté de la clôture (non mentionné dans la présente étude d'impact).

En matière de gîtes cavernicoles, deux avens sont en effet omis ou non décrits :

- L'étude géologique mentionne un aven identifié au nord de la zone d'étude. Sachant qu'il ne correspond pas à la grotte des Résistants, cet aven n'a pas été prospecté par le chiroptérologue.
- Un aven avec la présence avérée d'une colonie de Petit Rhinolophe en période estivale et en période hivernale en limite Nord du futur parc n°5, sur un terrain privé limitrophe, entouré d'habitats modérés à forts pour cette espèce dans l'emprise de ce futur parc. Cette espèce est très sensible aux perturbations de son milieu de vie dans un rayon d'au moins 600 mètres autour de ses gîtes, fidèle à ses gîtes d'une année sur l'autre, et très dépendante de la structuration linéaire des corridors autour de ceux-ci. »

### **REM3**

« Pour les oiseaux :

De même, les enjeux pour le Circaète semblent se limiter, selon l'étude d'impact, à une zone de quiétude autour d'une mare et de ses boisements immédiats alors que l'ensemble des boisements situés au sud de la piste M134 apparaissent comme une zone de nidification potentielle pour l'espèce. La définition et la délimitation surfacique des territoires remarquables de plusieurs espèces d'oiseaux restent à démontrer, notamment en ce qui concerne l'Engoulevent d'Europe, la Tourterelle des bois ou encore le Petit-Duc scops. Pour cette espèce, la délimitation d'un territoire dit « remarquable » aussi restreint, basé uniquement sur le point d'écoute du 15 juin 2019, n'est pas justifiée.

Les habitats d'alimentation et de nidification des oiseaux n'ont pas été cartographiés. »

### **REM4**

« Pour les insectes :

L'ensemble des garrigues situées dans l'emprise du futur parc n°5 n'ont pas été cartographiées comme présentant un enjeu modéré mais faible alors qu'elles le sont pourtant sur les autres parties de l'aire d'étude immédiate. »

### **REM5**

« Pour les amphibiens :

L'ensemble de l'aire d'étude est favorable pour la phase terrestre du Pélodyte ponctué. Dès lors, elle ne peut être qualifiée d'enjeu faible sur une grande partie de sa surface. »

### **REM6**

La DDTM83 conclue que :

« Compte tenu de ce qui précède, la détermination des impacts bruts, les propositions de mesures d'évitement et de réduction, et l'analyse des incidences résiduelles qui en découlent paraissent insuffisantes. »

### **REM7**

La DDTM83 indique également que :

« Situé à seulement 3,3 km du site Natura 2000 du Val d'Argens, ce projet nécessite également une évaluation des incidences Natura 2000, plus détaillée que celle présentée dans l'étude d'impact, en suivant le canevas proposé par la DREAL PACA, en particulier pour les chiroptères. »

### **REM8**

La DDTM du Var indique que :

« Le site est soumis à un aléa subi feu de forêt très fort à exceptionnel sur l'emprise des bois à défricher mais aussi sur les secteurs boisés immédiatement à l'ouest, situés dans l'axe de propagation des feux étudiés en situation de mistral. »

### **REM9**

La DDTM du Var indique que :

« La surveillance et la distance à parcourir pour les moyens de secours peuvent induire un retard dans l'intervention des sapeurs-pompiers. Les équipements de défense incendie ne garantissent pas l'intervention des secours terrestres avant l'arrivée d'un feu sur les abords du site en situation de mistral. »

### **REM10**

La DDTM du Var indique que :

En matière d'aléa induit, il existe un risque de propagation assez fort à partir du

site du futur projet, du fait de la dimension du massif au sud de Vins-sur-Caramy et de la forte continuité de celui-ci. Cet aléa induit va fortement augmenter avec le projet dès lors qu'il consiste à implanter des installations électriques sur 55 ha, disséminées sur 5 parcs, au coeur d'un massif forestier. En matière de réduction des incidences sur la zone du projet, et malgré un risque incendie de forêt particulièrement élevé, l'étude d'impact prévoit de s'en tenir à l'implantation de citernes de 30 m<sup>3</sup> dans chaque parc, la création de pistes externes et internes périphériques et d'une bande débroussaillée de 50 mètres autour du parc.

En fonction de la période de réalisation des travaux, les préconisations liées à l'arrêté préfectoral relatif à la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et la stationnement sur certaines voies les desservant et l'usage de certains appareils et matériels à l'intérieur de ces massifs doivent être prises en compte dans l'étude d'impact.

***Et la DDTM conclue :***

**« Ainsi, la DDTM83 formule un avis défavorable à l'autorisation de défrichement déposée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy.**

**L'un des deux motifs évoqués, au regard des éléments présentés préalablement, est que : « la conservation des bois et forêts [...] est reconnu nécessaire à l'équilibre biologique d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population. »**

EDF/RE rédige une réponse en juillet 2021 que je commenterai dans mon document « Avis motivé »

#### **D- Bilan de la concertation**

Concertation avec la population :

- en octobre 2020, une permanence publique a été organisée avec présentation du projet et remise d'un questionnaire auquel une douzaine de personnes a répondu
- Divers articles dans le bulletin municipal
- Enquête publique sur la déclaration de projet (modification du PLU) du 9/8 au 9/9/2021.

Concertation avec les chasseurs le 25/11/2019 avec signature d'une convention sur 15 ans prévoyant la préservation de certains secteurs .

Concertation avec l'ONF : signature par le MO d'une lettre d'engagement sur le classement des bois entourant le projet et sur les mesures compensatoires  
Durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2020, le projet a été présenté à la DREAL/PACA, au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, au Président de la communauté d'agglo Provence Verte, au Préfet du Var et au Sous-Préfet de Brignoles

Cette phase de concertation est décrite dans un document « Bilan de la Concertation Volontaire » édité en décembre 2020.



## 2 OBJET ET CONDITIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 2-1 Objet de l'enquête

#### A- Présentation

Le projet, porté par EDF Renouvelables France pour le compte de la SAS Centrale photovoltaïque de Vins-sur-Caramy maître d'ouvrage, prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une emprise clôturée totale d'environ 50 ha divisée en cinq secteurs au lieu-dit « Les plaines », au sud-est du territoire de la commune de Vins-sur-Caramy (superficie de 16,3 km<sup>2</sup>, population de 988 habitants – INSEE 2018) dans le département du Var.

Le projet s'inscrit sur un plateau naturel boisé situé entre la rivière Caramy au nord et l'autoroute A8 au sud et pour partie sur le contrefort sud du plateau, en adret du vallon de Signore. Le projet a été étudié à l'échelle d'un ensemble de parcelles communales dénommé « zone d'étude ».

La zone d'étude est bordée au nord-est par le domaine de Mazagran, sur lequel un circuit d'essais Michelin a été construit au début des années 2000 mais jamais mis en service. Ce site est aujourd'hui géré par une société privée de chasse qui utilise l'enceinte pour le dressage des chiens. Le site est accessible depuis la RD79 par une route privée de 2,5 km.

La commune de Vins-sur-Caramy fait partie de la communauté d'agglomération « Provence verte », elle est couverte par le SCoT Provence Verte Verdon, approuvé le 30 janvier 2020.

La mise en compatibilité du PLU de Vins-sur-Caramy liée à la déclaration de projet a pour objectif la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol sur des secteurs du PLU actuellement classés en zone naturelle N et Nco (« corridor biologique » permettant le maintien des continuités écologiques), en créant un zonage Npv sur 53,8 ha, correspondant aux emprises des cinq parcs clôturés et aux pistes périmétrales extérieures. Cette mise en compatibilité définit des orientations d'aménagement et de programmation « centrale photovoltaïque au sol » sur cette zone et une partie de la zone N conservée, correspondant aux obligations légales de débroussaillage (OLD) autour des parcs (représentant des bandes de 50 m autour de chaque emprise). Ces OAP s'étendent sur une superficie de 89 ha. Les orientations portent, d'après le rapport des incidences sur l'environnement sur :

- la prise en compte du risque incendie de forêt,
- la traduction des mesures de l'étude d'impact en matière de préservation de la biodiversité et du fonctionnement écologique local et régional.

Cette mise en compatibilité du PLU a donné lieu à une enquête publique menée du 9 août au 10 septembre 2021. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 4 octobre 2021. J'y reviendrai dans mon document « avis motivé ».

Le projet comprend l'installation de panneaux photovoltaïques sur une surface projetée au sol de 22,5 ha sur les 50 ha d'emprise clôturée et une hauteur maximale au sol de 2,7 m. Les panneaux seront montés sur des supports métalliques dont l'ancrage au sol sera réalisé soit à l'aide de pieux battus, soit par des fondations béton, soit par vissage

dans le sol. Le projet nécessite l'implantation de locaux techniques (9 postes de transformation et 4 postes de livraison pour une surface totale de 335 m<sup>2</sup>), d'une piste extérieure de 5 m de large (portant la surface totale de défrichement à 55 ha), d'une piste intérieure de 5 m de large. Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture de 2 m de haut est disposée sur le pourtour de chacune des emprises (linéaire total de 7 031 m), l'accès étant assuré par 11 portails de 5 m de large. La défense contre les incendies nécessite l'implantation de 6 citernes aériennes de 30 m<sup>3</sup> et le débroussaillage d'une bande de 50 m de largeur à partir de la clôture autour de chaque emprise.

## *B- Description de l'étude d'impact*

Elle est constituée de 9 chapitres :

- 1 Introduction
- 2 Description du projet
- 3 Méthodologie et auteurs de l'étude d'impact
- 4 Description de l'état actuel de l'environnement
- 5 Description des solutions de substitution et raisons du choix effectué
- 6 Incidences et mesures du projet sur l'environnement
- 7 Description détaillée des mesures
- 8 Evaluation des incidences Natura 2000
- 9 Annexes

On peut y ajouter un résumé non technique et un volet patrimonial et paysager.

Depuis son initiation, le projet de parc photovoltaïque du Vins-sur-Caramy a fait l'objet de différentes versions d'implantation.

Le choix du plan d'implantation final s'est fait à travers 5 scénarios d'évolution étalés sur 2 ans d'étude entre les différents acteurs du projet.

Le plan d'implantation retenu correspond à la solution la plus adaptée permettant de concilier :

- la préservation des milieux naturels ;
- l'insertion du projet dans le paysage ;
- les contraintes techniques liées aux enjeux topographiques et hydrauliques.

La prise en compte des enjeux paysagers et techniques a donné lieu à 4 versions successives pour aboutir à la version présentée dans la demande de permis de construire

### **2-2 Conditions de l'enquête**

Cette enquête est encadrée par :

- Le code de l'environnement, notamment articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants.
- Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-2, R.421-1 et R.423-57
- Le code forestier, notamment articles L 341-1 et suivants, R 341-1 et suivants.

- L'arrêté préfectoral N° 2021/23 du 6 septembre 2021.
- 

### **3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **III-1 Visite préliminaire à Vins le 30/09/2021**

J'arrive en mairie de Vins le 30/09 à 9H et je rencontre M. Bonnet, maire de Vins, qui me décrit le projet et insiste sur l'importance de ce dernier pour la commune.

A 9H30, je rencontre M. Tronel, chef du projet et deux de ses collaborateurs de la société EDF/RE.

Après quelques préliminaires, nous passons en revue une liste de questions que j'avais envoyée quelques jours plus tôt et dont j'avais reçu la réponse la veille.

L'une concernait les OLD côté Est qui semblent impacter la commune de Cabasse.

EDF/RE répond que cela impacte des OLD déjà existants relatifs à la route menant au site Michelin.

Je fais remarquer que sur les croquis p 26 et 27 du résumé non technique, les codes couleur manquent, ce qui ne permet pas de suivre l'évolution du projet. EDF/ER répond que ces codes sont apparents dans la réponse à l'avis la MRAE p 37 à 40. Je demande néanmoins à ce que cela apparaisse dans le résumé non technique sous forme d'additif aux pages 26 et 27.

Puis nous partons en 4/4 de la commune faire la visite du site en constatant la présence des affiches indiquant l'ouverture de l'enquête publique. Cette visite est facilitée par un plan format A3 remis au CE.

Rien de particulier à signaler lors de cette visite.

#### **III-2 Ouverture le 4/10/2021 et permanence jusqu'à 17H**

J'arrive en mairie à 13H30 et je termine le paraphe du dossier.

La permanence débute à 14H.

Je fais remarquer que le PV d'affichage manque au dossier. J'ai intégré les plans avec code couleur (paraphés) page 27 du résumé non technique.

Pas de visite lors de cette permanence que je clos à 17H

#### **III-3 Permanence du 13/10/2021 de 14H à 17H**

J'arrive en mairie à 13H30 et je paraphe les publicités du 10 octobre. Je les insère dans le dossier. Il n'y a pas de courrier, ni d'inscription au registre papier.

La permanence démarre à 14H et se poursuit jusqu'à 17H sans visite.

#### **III-4 Permanence du 20/10/2021 de 14H à 17H**

J'arrive en mairie à 13H30 et je paraphe les publicités du 10 octobre. Je les insère dans le dossier. Il n'y a pas de courrier, ni d'inscription au registre papier.

#### **III-5 Permanence du 4/11/2021 de 14H à 17H et clôture de l'enquête publique à 17H**

J'arrive en mairie à 13H30 Je les insère dans le dossier. Il n'y a pas de courrier, ni d'inscription au registre papier. La permanence démarre à 14H. Je reçois la visite de M. Bosc, propriétaire d'une des 2 oliveraies jouxtant le projet. Il me demande quel sera le trajet utilisé pour accéder au chantier du parc. M. Tronel me confirme que ce sera par la piste M 134 à rénover. Cela intéresse M. Bosc car cette piste mène directement à son oliveraie.  
A 17H, je prononce la clôture de l'enquête publique. Je clos également le registre que j'annexerai à mon rapport.

#### 4 SYNTHÈSE DES DEMANDES ET SUGGESTIONS DU PUBLIC

Je n'ai reçu qu'une visite lors de cette enquête publique, d'une personne venue se renseigner sur le projet et s'y montre favorable.

Je n'ai reçu ni courrier, ni mail et pas d'inscription au registre.

Le PV de synthèse est signé par le CE et le Chef de Projet le 10/11/2021. Il est présenté en Annexe 2.

#### 5 CONCLUSION SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

En conclusion :

- J'ai bien noté que cette enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, conformément à la réglementation et n'a donné lieu à aucun incident.
- J'ai apprécié l'aide matérielle apportée par le personnel de la mairie de Vins et les réponses à mes questions fournies par M. Tronel responsable du projet chez EDF/RE et collaborateurs.
- Je fais parvenir mon avis motivé dans un document séparé.

le

15/11/2021

JC MELIS – Commissaire Enquêteur



# **ANNEXE 1**

## **Procès Verbal de synthèse**

Département du VAR  
Commune de Vins-sur-Caramy

---

**Demande d'autorisation de  
défrichement liée au projet de centrale  
photovoltaïque au  
sol aux lieux-dits "Sigmores", "les  
Plaines" et "la Plaines des Cades" sur la  
commune de  
*Vins-sur-Caramy***

4 octobre au 4 novembre 2021

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

JEAN-CLAUDE MELIS – Ingénieur Ecole Centrale de Paris  
Retraité – Commissaire Enquêteur

L'objet visé par ce procès-verbal de synthèse est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Lors de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences de 3 heures chacune.

Il n'a reçu qu'une visite de la part du propriétaire de l'oliveraie attenante au projet. Il voulait savoir quel serait le chemin emprunté pour le chantier. Je lui ai indiqué que ce sera la piste M 134 qui mène directement à sa propriété. Il en est très satisfait car cela simplifiera l'accès à cette dernière.

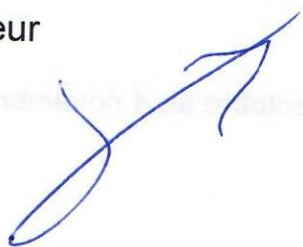
Il n'y a pas eu d'inscription au registre papier, ni sur la boîte à lettre électronique dédiée. Il n'y a pas eu non plus de courrier adressé au Commissaire Enquêteur.

Compte tenu de l'absence de remarques, ce PV de synthèse n'appelle pas de réponse de la part du responsable du projet.

Transmis à M. Tronel, Chef de Projet EDF/RE

Le 10/11/2021 en mairie de Vins-sur-Caramy

Le commissaire enquêteur  
JC Melis



Le chef de projet EDF  
M. Tronel



# **ANNEXE 2**

**Publicités dans les journeaux**



# PROVENCE

## HYÈRES

### Marché de producteurs locaux

Un « samedi bio » est organisé ce samedi, sous la forme d'un marché d'exposants et de producteurs locaux, avenue des Îles d'Or de 8h30 à 12h30. Organisé par Les Colibris Hyères 83 et l'association les Primevertes, avec le service commerce de la Ville.

### Journée contre Alzheimer

L'association France Alzheimer participe à la journée mondiale contre la maladie mardi prochain, en posant ses stands de 9h à 18h devant la porte Massillon. Le but de cette journée est de s'engager contre la maladie d'Alzheimer en soutenant la recherche.

## BANDOL

### Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu à la Maison Tholosan, salle Pagnol, mardi de 8h à 12h30. Rendez-vous à prendre sur dondesang.efs.sante.fr.

**M** **ANNONCES LEGALES**  
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

**VAR**  
Tél. 04 91 57 75 39  
toulonpub@lamarseillaise.fr



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 6 septembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Sigmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades ».

Le projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, est porté par la société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy représentée par M. David AUGÉIX, domiciliée chez EDF Renouvelables France, 100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B - 92932 PARIS La Défense Cedex.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021 dans les lieux ci-dessous :

#### Mairie de Vins-sur-Caramy

Hôtel de Ville  
place de l'Église - 83170 Vins-sur-Caramy  
du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 13h30 à 17h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Vins-sur-Caramy - place de l'Église - 83170 Vins-sur-Caramy, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Jean-Claude MELIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Heures
lundi 4 octobre 2021	14h - 17h
mercredi 13 octobre 2021	14h - 17h
mercredi 20 octobre 2021	14h - 17h
jeudi 4 novembre 2021	14h - 17h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet (société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy, responsable du projet M. Mathias TRONEL (tel: 06 46 46 18 96, [mathias.tronel@edf-re.fr](mailto:mathias.tronel@edf-re.fr))).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Vins-sur-Caramy, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Sigmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades », par arrêté préfectoral.

NP 202101430



### LA SEYNE. Glisse urbaine à la Navale

Depuis ce jeudi et jusqu'au 22 septembre, la Métropole TPM participe à la Semaine européenne de la mobilité, sur le thème « En sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables ». À La Seyne, rendez-vous dimanche avec l'action « Glisse Urbaine », au parc de La Navale. Dans le cadre de cette action, la Métropole organise de 10h à 18h une initiation et une formation à la circulation en trottinette électrique. L'occasion de partager avec l'association de Prévention routière et l'association Two Roule un moment de plaisir et de convivialité tout en développant les bons réflexes en trottinette électrique sur un circuit d'initiation. Sans réservation. LM PHOTO VILLE DE LA SEYNE

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021**  
**LE BAOU - MARSEILLE**

**Baou**  
de Marseille

**ELECTRO SHOCK**

**KUNGS - BOB SINCLAR**  
**OFENBACH - SHOUSE**  
**PURPLE DISCO MACHINE**  
**THE AVENER - FEDER**  
**BON ENTENDEUR**  
**POLO & PAN - TRINIX**

**GAGNEZ DES PLACES**  
**SUR LAMARSEILLAISE.FR**

5 (1)

# Lécales

# Annonces

## ▷ DIVERS

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1379-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe fait à PARIS en date du 10 janvier 2018, Monsieur Albert Jacques ARCAMONE, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-RAPHAEL (83700), 2525, avenue du Grand Défends, Ne à PARIS 18<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT (75018), le 27 décembre 1923. Divorcé en uniques noms de Madame Jeannine Germaine Andréa BURTEL, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de LA SEINE le 8 février 1964, et non réintégré.

Nom lié par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
Décédé à SAINT-RAPHAEL (83700) (FRANCE), le 20 juin 2021.  
A institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Christine BOUTHER, Notaire à PARIS suivant procès-verbal en date du 8 septembre 2021 constatant la saisine des légataires universels. La copie authentique de cet acte a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN et réceptionnée le 14 septembre 2021. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Christine BOUTHER, Notaire à PARIS (75014), 30 place Denfert Rochereau, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe des deux expéditions sus-mentionnées.

Particuliers  
passer votre annonce  
et payer par  
**04.93.18.70.00**

### Immobilier Var

**VENTE 3 PIÈCES**

▷ **FRÉJUS, ST-RAPHAEL**  
FRÉJUS, F3 60m2, au 4ème sur 5 ascenseurs terrasse, belles vues sud, espaces verts, aperçu mer, résidence calme, piscine, proche tous services, parking, énergie C. 275.000€. PARTICULIER Tel. 06.34.57.44.29.

### VENTE VILLAS

▷ **LA SEYNE, SIX-FOURS, SANARY, BANDOL**  
SIX-FOURS, maison 180m2 sur terrain 685m2 arboré dans lot, au calme, 4 chambres, 2 SDB, garage aménagé, cabanon, puits, piscinable. Prix: 725.000€. PARTICULIER de préférence à particulier. Tel: 07.50.34.54.86

### VENTE VIAGERS

**Azur Viager**  
**04.94.54.55.55**  
www.le-viager.fr

Viète et expertise gratuites sur tout le 93. Viager libre, viager occupé, vente à terme.

### ▷ TOUS SECTEURS

BRIGNOLES : Appartement 3/4P 74,72m2 + 2 loggias fermées, garage, jardin 38m2, grande cave, occupé Dame 79 ans, bouquet 57.000€ IHA - rejets 420€ indexée, classe énergie F. ETUDE LODFEL 04.94.95.37.55. viagerdel.fr

### ACHAT APPARTEMENTS

▷ **TOUS SECTEURS**  
CHERCHÉ studio ou local Rdc ou garage de maison bien placé. Lieu: au Port de Hyères ou à L'Arguades ou aux Salins ou à La Capte, proximité mer Côte d'Azur. Prix: 40.000 €. PARTICULIER Tel: 06.90.36.34.44

### ACHAT VIAGERS

▷ **TOUS SECTEURS**  
PARTICULIER recherche viager occupé maison, appartement, murs communs, secteur St-Raphael / Fréjus, Cannes, Nice. Décision rapide possible. Tel: 06.20.55.25.41

### LOCATION STUDIOS - 1 PIÈCE

▷ **HYÈRES, LA LONDE, LE LAVANDOU**  
PARTICULIER cherche studio ou local Rdc ou garage de maison bien placé. Lieu: au Port de Hyères ou à L'Arguades ou aux Salins ou à La Capte, proximité mer Côte d'Azur. Tel: 06.90.36.34.44

### LOCATION MEUBLES

▷ **TOUS SECTEURS**  
SIX-FOURS 150m du Port du Brusc et 100 mètres plage, villa 15 meublée 150m2, 4 chambres, pour 8 personnes, 3 mois et plus, prix 1.400 € CC par mois. PARTICULIER Tel. 06.08.47.58.93.

### Immobilier Alpes-Maritimes

### VENTE 2 PIÈCES

▷ **ANTIBES, BIOT, VALBONNE, GOLFE-JUAN**  
ANTIBES Bas Bd Wilson. GRAND 2 PIÈCES 57m2. 4e étage ascenseur, côté cour, loggia, cave, très calme, ouest, énergie D. Estimé 165.000€. PARTICULIER Tel. 06.71.40.86.45

### ▷ CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNIS

CANNES D'OR 2 PIÈCES, 35,72m2, 1er étage, 255.000€. Énergie NC. De particulier à particulier de préférence. fawodias2000@gmail.com

### VENTE 3 PIÈCES

▷ **CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNIS**  
CANNES LA BOCCA petite résidence fermée et sécurisée, piscine, 3P, 64m2 traversant est/ouest, 1e et dernier étage, terrasse + balcon, aperçu mer, clim, stores, box fermé, énergie C. 275.000€. PARTICULIER 06.70.93.76.98

### VENTE 4 PIÈCES

▷ **NICE OUEST...**  
NICE ouest, 4 pièces, 116 m2 avant dernier étage, résidence sécurisée, garden piscine, 2 sdb, vue dégagée, parking privatif, cave, garage en sus. Classe énergie D. Prix: 550.000€. PARTICULIER Tel: 06.52.10.24.30

### VENTE VILLAS

▷ **ST-JEAN-CAP-FERRAT, MENTON**  
Jolie PETITE MAISON avec jardin, à MENTON Val de Borio, à 500m de la mer, à vendre par particulier. Pour plus d'informations Tel. 06.98.53.46.62.

### ACHAT VILLAS, MAISONS DE VILLAGE

▷ **TOUS SECTEURS**  
PARTICULIER cherche MAISON à rénover avec terrain. Arrière-pays Mentonnis: Ste Agnès, Castellier, Saspel. Tel. 06.74.21.57.98.

JEUNE couple achète petite villa Nice. PARTICULIER. Tel: 06.84.83.94.75

### LOCATION 3 PIÈCES

▷ **ANTIBES, BIOT, VALBONNE, GOLFE-JUAN**  
ANTIBES CENTRE. Louse petit 3 PIÈCES vide dans immeuble 1900, ovivron 50m2, 2 chambres, 2 douches avec toilette, cuisine non équipée, balconnet. 2e étage sans ascenseur, énergie NC. 930€ CC garanti oxygène. PARTICULIER Tel. 06.08.15.10.23 ou 04.93.34.28.29.

### LOCATION VILLAS

▷ **CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNIS**  
MOJANS-SARTOUX sud, résidentiel BELLE VILLA récente avec piscine, 177m2, séjour, 4 chambres, 3 bains, cuisine équipée, garage, jardin 1.500m2, énergie NC. 3.200€. PARTICULIER Tel. 06.88.78.81.35

### LOCATION RÉSIDENCES AVEC SERVICES

▷ **TOUS SECTEURS**  
CANNES, studio vue mer, climatisé, résidence senior «Palmas», 55 ans ou + impératif. Chauffage inclus. Animaux admis. Services: restaurant, sport, accueil 24/24. Classe énergie: NC. Loyer 691€. PARTICULIER Tel: 06.09.07.76.13

### LOCATION PARKINGS - BOXES, GARAGES

▷ **TOUS SECTEURS**  
LOUÉ à l'année box ferme dans résidence, le Venise, 96 boulevard Sadi Carnot, le Cannet. Loyer: 95 €/mois CC. PARTICULIER Tel: 06.09.07.76.13

Particulier cherche GARAGE fermé à louer entre Cannes et Antibes. Urgent. Tel: 06.56.02.71.67

### LOCATION DEMANDES APPARTEMENTS

▷ **TOUS SECTEURS**  
A CANNES LA BOCCA. Recherche 2 PIÈCES ensolaillé, calme, Rdc/1er ou 2ème étage maxi, balcon. Loyer maximum 690€. PARTICULIER Tel. 06.41.25.84.80.

### LOCATION DEMANDES MEUBLES

▷ **TOUS SECTEURS**  
NICE CENTRE: très proche Nice Etoile, loue studio mansardé meuble ascenseur, classe énergie 0. 500€ CC. PARTICULIER 06.90.61.91.23

### Immobilier Autres Départements

### VENTE VILLAS

▷ **TOUS SECTEURS**  
DOLCE ACQUA ITALIE Jolie VILLA, cuisine/sojour, 3 chambres, SdB, buanderie, rénovation récente, olivier 5.800m2, entrevue mer, calme. 295.000€ à débattre. Énergie NC. PARTICULIER Tel. 07.71.28.17.21.

### Immobilier Entreprises-Commerces

### VENTE FONDS DE COMMERCE

▷ **TOUS SECTEURS**  
VENDU Institut de beauté sur Vallauris, bien situé en ville exploitée depuis plus de 10 ans avec une clientèle fidèle, surface de 37m2 avec vitrine et forte visibilité. Prix: 45.000€. PARTICULIER. Tel: 06.19.19.94.46

### ACHAT LOCAUX COMMERCIAUX

▷ **TOUS SECTEURS**  
INVESTISSEUR recherche murs commerciaux libres ou loués, emplacement N°1 centre ville St-Raphael, Fréjus, Cannes, ou Nice, possibilité décision rapide. PARTICULIER. Tel: 06.20.55.25.41.

### Autos

### OCCASIONS (achat)

ACHAT IMMÉDIAT Tous véhicules récents. CANNES AUTO PARK 237 Avenue Francis Tonner 06400 CANNES. Tél. 04.93.46.81.48 / 06.25.27.08.80. www.cannesautomobiles.com

Recherche ANCIENNES VOITURES à rénover, avant 1995, sportive ou cabriolet. Faire offre. PARTICULIER Tel. 06.09.28.95.32

AUTO SURE 06 achète immédiatement tous véhicules, même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50.000 €. Achat 7/7, service carte grise, enregistrement coession... 37, Bd Saint Rect 06300 Nice. Demander Felix au 06.65.19.05.41.

### ASTON MARTIN

DBX, fin 2020, 2.700km, état neuf, immatriculé en France (taxe payée), toutes options, garantie 3 ans, gris anthracite. PARTICULIER Tel. 06.12.912.912

### MASERATI

SUV marque Maserati, modèle Levante S, 430 CV, gris anthracite, nombreuses options, 75.000 km. Prix: 59.000€. PARTICULIER 06.93.12.85.75.

### MERCEDES

Particulier vend MERCEDES S320, essence, automatique, 15.06.2001, 1ère main, couleur grise. Prix négociable. Contactez Lucy Vossou +377.97.87.82.00 ou +377.6.07.93.22.18.

### MINI

MINI COOPER S, 5 portes, 192 cv, finition CHiR, 2018, 77.800km (autoroute), état neuf, metallic blue. Vendu 15.900€. PARTICULIER Tel: 06.07.93.16.15. Contactez nous pour recevoir des photos.

### SPORT ET PRESTIGE

ROLLS ROYCE blanche, Cabriolet, carniche, 1979, 50.000km, 70.000€. PARTICULIER Tel: 06.07.93.16.15. Contactez nous pour recevoir des photos.

### VOITURES DE COLLECTION

VENDS 2 cabriolets d'époque Rolls blanche 1979, Alfa Romeo 1991 rouge. Prix: 65.000€ chacune. PARTICULIER. Tel: 06.07.93.16.15

### CITROEN 2CV6 SPECIAL, 1987, très bon état, avec housse extérieur étanche, 8.900€. Visible sur le 96 sur rendez-vous. PARTICULIER à particulier de préférence Tel. 06.14.13.56.83.

## ▷ AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 5 septembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Carmy, aux lieux-dits « Sigmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cadés ».

Le projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Carmy, est porté par la société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Carmy représentée par M. David ALGEB, domicilié chez EDF Renouvelables France, 100, Esplanade du Général de Gaulle, Coeur Défense, Tour B, 92932 Paris La Défense Cedex.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021 dans les lieux ci-dessous.

Mairie de Vins-sur-Carmy, hôtel de ville, place de l'Eglise, 83170 Vins-sur-Carmy du lundi au vendredi de 11 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête: Mairie de Vins-sur-Carmy, place de l'Eglise, 83170 Vins-sur-Carmy, ou par voie électronique en utilisant le formulaire "contacts" (liens) et enquêtes publiques (environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (http://www.var.gouv.fr).

M. Jean-Claude MELIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants à la Mairie de Vins-sur-Carmy:

- Lundi 4 octobre 2021 de 14 heures à 17 heures.
- Mercredi 13 octobre de 14 heures à 17 heures.
- Mercredi 20 octobre 2021 de 14 heures à 17 heures.
- Jeudi 4 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet (société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Carmy, responsable du projet M. Mathias TRONEL, tél: 06 48 48 19 58, mathias.tronel@edf-re.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Vins-sur-Carmy, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Carmy, aux lieux-dits « Sigmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cadés », par arrêté préfectoral.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM: MCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

## var-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES  
SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

### VIE DES SOCIÉTÉS

www.clic-legales.com

### MARCHÉS PUBLICS

www.varmatinmarchespublics.com

### AVIS ADMINISTRATIFS

Adressez vos demandes par mail

### POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

nice-matin **HORS-SÉRIE** var-matin

**HISTOIRE**

nice-matin **HORS-SÉRIE** var-matin

Il y a 20 ans

**Le 11 septembre 2001**

expliqué aux plus jeunes

**80 pages pour expliquer la chronologie d'une journée qui a profondément marqué l'histoire du monde et comprendre l'après 11 septembre 2001.**

**5,90€** En vente actuellement chez votre marchand de journaux

*Handwritten signature or mark.*

# PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

**ANNONCES LÉGALES**  
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

<p><b>MARSEILLE</b></p> <p><b>Marchés publics</b> Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr</p>	<p><b>MARTIGUES</b></p> <p><b>Vie des sociétés</b> Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr</p>
---	--

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

relatif à demande d'autorisation  
formulée par la société PAPREC MÉDITERRANÉE en vue  
d'augmenter et développer les activités de son site existant  
sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 17 septembre 2021, il sera procédé, **du lundi 11 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021 inclus** sur le territoire de la commune de **Saint-Martin-de-Crau**, à une **enquête publique** au sujet de la demande formulée par la société **PAPREC MÉDITERRANÉE** dont le siège social est situé 7 rue du Docteur Lancereaux à Paris-75008, en vue de l'augmentation et du développement de ses activités sises sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Le projet consiste à :

- augmenter la capacité de l'activité de transit, regroupement, tri et broyage de bois et des déchets végétaux, construire un auvent pour le transit, regroupement et tri des papiers/cartons, plastiques et déchets non dangereux en mélange, développer une activité de transit des déchets inertes, déchets de chantiers, ferraille/métaux et verre.
- Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Didier RICHARD, Manager milieu industriel/PDG à la retraite.**

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale de chaque commune.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de l'enquête publique seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur. Ce dossier ne comporte pas d'étude d'impact selon la décision au cas par cas émise par l'autorité environnementale compétente le 26 mars 2020, consultable à l'adresse <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classesées-pour-la-Protection-de-l'Environnement-ICPE/Installations-Classesées-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrières-et-Geothermie/Saint-Martin-de-Crau>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13262 Marseille Cedex 20, à la

Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement (DCLÉ), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM), téléphone 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.64, et le public peut également prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier, gratuitement sur un poste informatique à la même adresse, pendant toute la durée de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, resteront déposés en **mairie de Saint-Martin-de-Crau**, pendant 36 jours, **du lundi 11 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Ces observations et propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la **mairie de Saint-Martin de Crau**, siège de l'enquête.

Ces mêmes remarques peuvent être transmises :

- par voie électronique sur le site internet : <http://paprec-mediterranee-saintmartindecrau.enquetepublique.net/>
- par courriel à l'adresse : [paprec-mediterranee-saintmartindecrau@enquetepublique.net](mailto:paprec-mediterranee-saintmartindecrau@enquetepublique.net)

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites, mentionnées ci-dessus, ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête (article R123-13 du code de l'environnement).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et énoncés ci-après.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public :

**\* en mairie de Saint-Martin-de-Crau, Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme, 37 avenue de Plaisance, 13310 :**

- le lundi 11 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 20 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 27 octobre 2021 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 5 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le lundi 15 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R123-6 2ème alinéa et des articles R123-14 à R123-17 du Code de l'Environnement.

La personne responsable du projet est Monsieur Stéphane GUERINI - Directeur Régional de PAPREC Méditerranée - Route de Baussegh à Saint-Martin-de-Crau-13310 - téléphone : 04.90.47.57.84 - stephen.querini@paprec.com

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assorti des prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et notifié au demandeur.

Marseille, le 17 septembre 2021

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée :  
Dénomination Social : CREATGARDEN Forme : SASU Objet social : Entretien et Création d'espace verts, installation d'arrosage automatique, élagage et abattage débroussaillage, location de matériel, l'achat et la vente de tous produits etc....  
Siège social : 2 Rue des Myosotis 13011 Marseille - Capital : 1000€ - Président : Monsieur SANSONETTI Rémy demeurant au 77 Bd Barra Hameau de Val de Gray 13013 Marseille -  
**Clause d'agrément :** Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
**Clause d'admission :** Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

**LOCATION GERANCE DE TAXI**

Par acte Sous Seing Privé en date du 07/10/2021 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Paul DI GREGORIO demeurant au PARC DU CHATEAU VILLA N°12, TRANCHE II, RUE DES POLYTIRES N°70, 13013 MARSEILLE titulaire de l'autorisation de **Taxi N°997** sur la commune de Marseille et, la **SASU DRIVER SERVICE** dont le **Siège est situé au :** CENTRE ATLAS - 24 AVENUE DU PRADO - 13006 MARSEILLE au capital de 1 500 euros, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 879 872 612, représentant légal Monsieur Samir AOURI demeurant N°53 BOULEVARD D'ANJOU 13015 MARSEILLE portant sur une autorisation de stationnement **N° 997** à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

**ANNONCES LÉGALES**  
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

**VAR**

Tél. 04 91 57 75 39  
toulonpub@lamarseillaise.fr

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 6 septembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Signmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades ».

Le projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, est porté par la société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy représentée par M. David AUGÉIX, domiciliée chez EDF Renouvelables France, 100 Esplanade du Général de Gaulle - Coeur Défense - Tour B - 92932 PARIS La Défense Cedex.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021 dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Vins-sur Caramy	
Hôtel de Ville place de l'Église - 83170 Vins-sur-Caramy du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 13h30 à 17h	

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lui adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Vins-sur-Caramy - place de l'Église - 83170 Vins-sur-Caramy, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Jean-Claude MELIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Heures
lundi 4 octobre 2021	14h - 17h
mercredi 13 octobre 2021	14h - 17h
mercredi 20 octobre 2021	14h - 17h
jeudi 4 novembre 2021	14h - 17h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet (société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy, responsable du projet M. Mathias TRONEL (tél: 06 46 46 18 96, [mathias.tronel@edf-re.fr](mailto:mathias.tronel@edf-re.fr))).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Vins-sur-Caramy, en préfecture du Var (DTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var. Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Signmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades », par arrêté préfectoral.

**AVIS DE PUBLICITE**

**VILLE DE PUYLOUBIER**  
M. Frédéric GUINIERI - Maire  
Cours Jean Casanova 13114 PUYLOUBIER  
Tél : 04 42 66 38 89

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.  
**Objet :** ACCORD-CADRE DE TRAVAUX MAINTENANCE ENTRETIEN ET REPARATION DES VOIRIES COMMUNALES

**Procédure :** Appel d'Offres ouvert

**Forme de la procédure :** Prestation divisée en lots : non

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Remise des offres :** 12/11/21 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 07/10/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée :  
**LE BAR A PATES**  
Capital social : 1000€  
Siège social : 225 CHEMIN DE BARBARAOU 13190 ALLAUCH  
Objet : Food Truck, ambulancier, restauration rapide, achat vente, fabrication pâtes, épicerie fine .  
Président : Mme Faugeras épouse Cohen Jennifer demeurant 225 Chemin de Barbaraou 13190 Allauch  
**Clause d'agrément :** Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.  
**Clause d'admission :** Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

**Publications**  
**d'annonces légales**  
**et judiciaires**

**RAPIDITÉ, EFFICACITÉ**  
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :  
[ipp@lamarseillaise.fr](mailto:ipp@lamarseillaise.fr) / 04 91 57 75 34  
Devis sur demande

**Vie des sociétés**

**LOCATION GERANCE DE TAXI**

Par acte SSP en date du 05/10/2021 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Salah, Serge, Paul SLIJI, Domicilié et demeurant : 27 Boulevard Rabataou - 13008 MARSEILLE titulaire de l'autorisation de **Taxi N°353** sur la commune de Marseille et, la Société par Actions Simplifiée à associé unique Siège social : 84 Avenue du Docteur Fleming, Le Grand Large - 13500 MARTIGUES Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le N°828 003 376 Représentée par son Président et associé unique : Monsieur Dominique HERSO, portant sur une autorisation de stationnement **N°953** à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

J m

## VIE DES SOCIÉTÉS



### AVIS

Suite à l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire de l'Association DENTAL ACCESS, ordonnée par jugement du 16 septembre 2020, par le Tribunal Judiciaire de Grasse, l'association dénommée « DENTAL ACCESS » a cessé son activité, sur ses deux sites de :

Dental Access de Cannes : 5 av. de Lyon 06400 Cannes, puis 13 rue des Serbes 06400 Cannes  
Dental Access de Saint Laurent du Var : 180 avenue Eugène Donadei, 06700 Saint Laurent-du-Var

Dans le cadre de cette procédure, le mandataire judiciaire a présenté une demande d'archivage des dossiers médicaux des anciens patients des centres dentaires DENTAL ACCESS auprès d'un hébergeur agréé, afin de leur permettre d'accéder à leur dossier médical en cas de nécessité et conformément à leurs droits.

Les patients qui souhaiteraient faire valoir leur droit à opposition de cet archivage devront se prévaloir d'un motif légitime en application de l'article L.1111-8 du code de la santé publique et sont invités à se faire connaître auprès du Maire MARIETTAN, 700 avenue de Tourmayou 06250 Mougins, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 octobre 2021, à Sainte-Maxime.

Dénomination : E SPORT LOISIR.  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Siège social : Résidence le Riviera - Immeuble les Palmiers - 13, Avenue Saint-Exupéry, 83120 Sainte-Maxime.  
Objet : Location et commercialisation d'articles se rapportant aux loisirs et au sport.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.  
Cession d'actions et agrément : Cession non soumise à l'agrément des associés.  
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.  
Ont été nommés :  
Président : Monsieur Jérôme CURTIL. Résidence le Riviera - Immeuble les Palmiers - 13, Avenue Saint Exupéry 83120 Sainte-Maxime.  
La société sera immatriculée au RCS de Fréjus.

### AVIS

Extrait du Procès-Verbal du Conseil de Surveillance du 01/02/2021, des MAITRES VIGNERONS de la Presqu'île de Saint-Tropez

Siège social : 270RD98, 83580 Gassin.  
Agrément 83324A - Siret 586 580 084 00017 paragraphe 5 - TERRA PROVINCIA - La fusion-absorption du Cellier SAINT-SOINDOIN, avec la cave Coopérative Saint-Roch Les Vignes, a été validée le 28/01/2021.  
Monsieur Frédéric FABRE est le Président du Conseil d'Administration de cette structure. Il aura donc un transfert des parts détenues dans la SCA LES MAITRES VIGNERONS de la presqu'île de Saint-Tropez, de Saint-Roch Les Vignes, à la SCA TERRA PROVINCIA.  
Camille COSTE, Présidente du Conseil de Surveillance.

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 6 septembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique, au titre des articles L.1231 et suivants du code de l'environnement relative au projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Sigmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades ».

Le projet de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, est porté par la société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy représentée par M. David AUGÉIX, domiciliée chez EDF Rénouvelables France, 100, Esplanade du Général de Gaulle, Coeur Défense, Tour B, 92832 Paris La Défense Cedex.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 4 octobre 2021 au 4 novembre 2021 dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Vins-sur-Caramy, Hôtel de Ville, place de l'Eglise, 83170 Vins-sur-Caramy du lundi au vendredi de 11 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Vins-sur-Caramy, place de l'Eglise, 83170 Vins-sur-Caramy, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

M. Jean-Claude MELIS, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants à la Mairie de Vins-sur-Caramy :

- Lundi 4 octobre 2021 de 14 heures à 17 heures.
- Mercredi 13 octobre de 14 heures à 17 heures.
- Mercredi 20 octobre 2021 de 14 heures à 17 heures.
- Jeudi 4 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet Société SAS Centrale Photovoltaïque de Vins-sur-Caramy, responsable du projet M. Mathias TRONEL (tel : 06 46 46 18 96, [mathias.tronel@edf-r.fr](mailto:mathias.tronel@edf-r.fr)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Vins-sur-Caramy, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vins-sur-Caramy, aux lieux-dits « Sigmore », « Les Plaines » et « La Plaine des Cades », par arrêté préfectoral.

PRÉFECTURE DU VAR  
COMMUNE DE POURCIEUX

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
Par arrêté préfectoral du 6 octobre 2021, une enquête publique unique est organisée du 29 octobre 2021 au 30 novembre 2021 inclus, en mairie de Pourcieux, sur la demande d'autorisation d'exploiter une station d'épuration collective d'eaux résiduelles industrielles viticoles, quartier Saint-Martin à Pourcieux, présentée par la commune de Pourcieux.

La commune de Pourcieux, porteur du projet, dans un souci de protection de l'environnement vis-à-vis des pollutions agricoles, a construit une station d'épuration de résidus viticoles, comportant deux files séparées, pour les effluents organiques, ou phytosanitaires. L'exploitation technique des ouvrages est déléguée au syndicat des vigneronn écocompagnons de Pourcieux (SYVEP).

L'installation se compose d'une aire de lavage, d'équipements de stockage tampon et de traitement des effluents. Elle reçoit les effluents de quatre caves viticoles. Au titre des installations classées (ICPE), ces installations relèvent du régime de l'autorisation au titre 2750, et du régime de la déclaration avec contrôle périodique, pour les rubriques 2791 et 2795 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier d'enquête comportant, notamment, une étude d'impact et une étude de dangers, assorti de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse du pétitionnaire, est déposé en mairie de Pourcieux, hôtel de ville, rue de l'Eglise, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, le lundi et le vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, le mardi et le jeudi, de 13 h 00 à 17 h 00 et le mercredi matin de 8 h 00 à 12 h 00 (tel. 04.94.78.02.05.).

Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques environnementales) / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques (ICPE).

M. Jean-Michel PORCHER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Pourcieux à l'adresse précitée :

le vendredi 29 octobre 2021 de 09h00 à 12h00  
le mercredi 10 novembre 2021 de 09h00 à 12h00  
le vendredi 19 novembre 2021 de 14h00 à 17h00  
le mardi 30 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [step-pourcieux-epvar@administrations83.net](mailto:step-pourcieux-epvar@administrations83.net)

Au terme de la procédure, le préfet du Var statuera sur la requête par un arrêté d'autorisation d'exploiter avec prescriptions en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Pourcieux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (mairie de Pourcieux, hôtel de ville, rue de l'Eglise, 83470 Pourcieux) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 Toulon Cedex).

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

## HISTOIRE

nice-matin

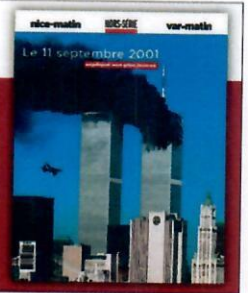
HORS-SÉRIE

var-matin

80 pages pour expliquer la chronologie d'une journée qui a profondément marqué l'histoire du monde et comprendre l'après 11 septembre 2001.

5,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux



### NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces : 04.93.18.70.00  
Rédaction St-Raphaël : 04.94.19.33.02  
Rédaction Brignoles : 04.94.69.67.10  
Rédaction Toulon : 04.93.18.26.13  
Rédaction Draguignan : 04.94.50.90.30  
Rédaction Hyères : 04.94.12.81.90  
Rédaction St-Tropez : 04.94.55.96.10  
Rédaction La Seyne : 04.94.10.35.00

« VAR-MATIN »  
Président - Directeur de la publication : Anthony Maarek

Pour usiner UPM : origine du papier majoritaire : Allemagne - 88% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0,008 kg/t.

Directeur des rédactions : Denis Carraux

Siège social et imprimerie : Société par actions simplifiée Groupe Nice-Matin Capital 6.496.001,00 € Actionnaire : Avenir Développement 214, boulevard du Mercantour 06200 Nice Cedex 3 Mail siège : [accueil@nicematin.fr](mailto:accueil@nicematin.fr)

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôlée (O.J.D.)

Dépôt légal à parution CPPAP Print : 0425 C 85854 CPPAP Web : 1128 Y 80216 ISSN 0221-3524

Abonnements : 6 mois : 222 € (T1) 12 mois : 443 € (T1)

Pour usiner Norske : origine du papier : France - 51% de fibres recyclées - Papier certifié PE.F.C. - Ptot : 0,010 kg/t.

TIRAGE PRECEDENT : Var-Matin : 38.105 Groupe Nice-Matin : 83.999

« VAR-MATIN » adhérent au ARPP Autorité de régulation professionnelle de la publicité 23, rue Auguste-Vacquerie - 75118 Paris



« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

## CLUB DES ABONNÉS DEVENEZ AMBASSADEUR !

nice-matin var-matin

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES et recevez UN BON D'ACHAT DE 30€\*

Appelez dès maintenant le 04 93 18 28 85 pour en profiter !



\*Offre valable jusqu'au 31/12/21 en téléphonant au 04 93 18 28 85 ou en envoyant un mail à [tblanchini@nicematin.fr](mailto:tblanchini@nicematin.fr). Pour le parrain, bon d'achat à valoir en grandes surfaces, envoyé après 3 mois d'abonnement du 'filieu'. Pour le filleul, valable pour un abonnement de 12 mois - Filieu hors fichier abonné. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, non fractionnable et non remboursable, même partiellement.

Ton